

STATUT Portage Salarial

- Aucun apport financier au démarrage
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel
- Gestion réalisée par Portéo
 - *Accompagnement commercial et juridique (rédaction des contrats de prestations)*
 - *Etablissement de vos factures*
 - *Tenue de la comptabilité et gestion des règlements Clients*
 - *Déclaration de vos cotisations sociales et fiscales*
- Statut de salarié compatible avec vos droits Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation / Conseil au développement
- Chiffre d'Affaires illimité (*sans minimum*)
- Pas de limitation de durée
- Déduction des frais liés à votre activité
- Profiter d'un réseau national d'intervenants multidisciplinaires
- Bénéficiaire des assurances de Portéo (*RCE/RCP, couverture élargie détachement à l'étranger*)
- Salarié de droit privé (*contrat de travail*)
- Bénéficiaire d'une couverture sociale renforcée (*maladie, retraite, prévoyance, décès et invalidité, mutuelle, chômage*)
- Garantie financière
- Rapidité de mise en œuvre (1 à 2 jours)
- Signature d'une convention d'adhésion et contrats de travail (CDD ou CDI) avec Portéo
- Fiscalité : Impôt sur le revenu
- Entre 3 % et 10 % de votre Chiffre d'affaires hors taxes

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

STATUT Entreprise Individuelle ou Profession Libérale

- Pas d'obligation d'apports financiers à la création
- Engagement de votre patrimoine personnel
- Obligation de gérer votre entreprise
 - *Tenir votre comptabilité*
 - *Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)*
 - *Etablir vos devis et factures*
 - *Déclarer vos cotisations sociales et fiscales*
- Pas d'ouverture de droit Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'Affaires illimité (*sans minimum*)
- Pas de limitation de durée
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (*RCE/RCP, Multirisques,...*)
- Statut de Travailleur Non Salarier (TNS)
- Souscriptions facultatives : *Madelin : prévoyance décès et invalidité – Mutuelle Santé*
- Possibilité exonération ACCRE (*durant 12 mois prorata temporis*)
- Mise en œuvre : plusieurs jours ou semaines
- Frais de gestion à votre charge (*frais d'inscription*)
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et auprès des chambres consulaires
- Adhésion à un Centre de Gestion Agréé (CGA)
- Gestion de la TVA si CA > 33 k€
- Fiscalité : Impôt sur le revenu
- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (*entre 800 et 4500 €/an*)

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo

STATUT Création de Société

- Obligation d'apports en Capital
- Engagement limité aux apports (*sauf caution personnelle*)
- Obligation de gérer votre entreprise
 - *Tenir votre comptabilité*
 - *Rédiger vos contrats (connaissances juridiques)*
 - *Etablir vos devis et factures*
 - *Déclarer vos cotisations sociales et fiscales*
- Pas d'ouverture de droit Pôle Emploi
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'Affaires illimité (*sans minimum*)
- Durée limitée (*définie dans les statuts*)
- Déduction de l'ensemble des frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (*RCE/RCP, Multirisques,...*)
- Statut de Travailleur Non Salarier (*EURL ou SARL*) ou Gérant Minoritaire (*SARL ou SAS*)
- Souscription facultative (*Madelin : Prévoyance Décès & Invalidité – Mutuelle santé*)
- Possibilité exonération ACCRE (*Durant 12 mois prorata temporis*)
- Complexité des formalités et de la mise en œuvre (*2 – 3 semaines*)
- Frais de gestion à la charge de l'entreprise (*annonce légale, greffe du tribunal,...*)
- Rédaction et dépôt des statuts, enregistrement au RCS – *Obligation de gestion fiscale des entreprises : TVA-CFE – Tenue et dépôt des comptes*
- Fiscalité : Impôt sociétés
- Dépôt des comptes obligatoire
- Variable en fonction de votre qualité de gestion et de vos choix stratégiques (*entre 1 200 et 5 000 €/an*)
- Blocage des fonds (*Capital Social*)

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe Portéo



STATUT Auto Entrepreneur

Principales Caractéristiques

- Aucun apport financier au démarrage (*pas de capital*)
- Aucun engagement de votre patrimoine personnel (*sauf caution personnelle*)
- Obligation de gérer à minima votre activité
 - Tenue d'un registre (*Recettes et Dépenses*)
 - Rédiger vos contrats (*connaissances juridiques*)
 - Etablir vos devis et factures
 - Compte bancaire professionnel obligatoire
- Statut compatible avec vos droits Pôle Emploi acquis
- Autonomie de décision et d'organisation
- Chiffre d'affaires limité (*33,1 k€ en services et 82,8 k€ en négoce*)
- TVA applicable au-delà de 34 k€ de CA
- Pas de limitation de durée
- Impossibilité de déduire les frais liés à votre activité
- Nécessité de développer votre réseau
- Souscription obligatoire aux assurances (*RCE/RCP, Multirisques, ...*)

Régime Social

- Micro social, Travailleur Non Salarié (*TNS*)
- Souscription facultative : (*Madelin : prévoyance décès et invalidité, mutuelle santé*)
- Possibilité exonération ACCRE (*durant 36 mois, réduction dégressive*)
- Couverture sociale incluse mais limitée (*payable mensuellement ou trimestriellement*)

Formalités

- Facilité de mise en œuvre (*délai 2 semaines*)
- Frais de gestion à votre charge (*6 à 12 % du CA*)
- Inscription auprès du Centre de Formalités des Entreprises (*CFE*) depuis Internet
- Fiscalité : micro fiscal ou impôt sur le revenu

www.gestion-autoentrepreneur.com

Les informations contenues dans ce document sont indicatives et ne peuvent en aucun cas engager le groupe PortéO

FREELANCE,

Innovation et performance pour exercer votre activité



- Développez et pérennisez votre activité en toute sécurité.
- Consacrez-vous à 100% à votre métier
- Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, adapté à vos besoins et vos envies.

Vous n'avez pas d'activité ? Vous ne payez aucune commission !



Avec PortéO c'est aussi :

- Un numéro d'organisme pour facturer vos formations
- Des formations et séminaires pour vous former au métier de consultant.
- De la mise en relation professionnelle
- De l'apport d'affaires
- Des actions de communication mutualisées



PortéO Portage Salarial

www.porteo-portage-salarial.fr
www.gestion-autoentrepreneur.com

+33 (0) 980 500 000

prix d'un appel local



Passeport pour entreprendre



PASSEPORT

Copyright : Tous droits de reproduction réservés PortéO - Impression Copyright Albi - Ne pas jeter sur la voie publique